



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AGIRC – ARRCO : RANÇONNÉES !

L'AGIRC/ARRCO a publié un communiqué de presse consécutif à la réforme du statut de La Poste.

Ce communiqué suscite une forte émotion et de vives inquiétudes parmi les retraités du secteur privé.

Il annonce en effet le versement « d'une contribution » par l'AGIRC/ARRCO au profit de l'IRCANTEC pour les futurs embauchés de La Poste.

Cette opération à notre connaissance sans précédent (s'agissant de futurs embauchés) met à la charge d'une institution de retraite privée en difficultés financières, une « contribution » au profit d'une institution de retraite du secteur public qui est dans une bien meilleure situation.

Au nom de quoi et sur quelles bases faudrait-il que les plus pauvres subventionnent les plus riches ?

- Le Conseil d'Orientation des Retraites, citant la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, prévoit que les régimes AGIRC/ARRCO seront déficitaires de 3,7 milliards d'€ en 2010.
- L'IRCANTEC a un rendement près du double de celui de l'AGIRC/ARRCO, des taux de cotisations largement inférieurs et dispose de réserves importantes.
- **Dans ce contexte, la « contribution » ressemble fort à une rançon.**

La CFR demande, comme le dit le Président de la République, que « tout soit mis sur la table » pour que les salariés du privé puissent vérifier qu'ils ne sont pas spoliés. Si des compensations devaient être justifiées, il appartiendrait à l'employeur de les payer ou à l'État de s'y substituer.

Paris, le 10 février 2010

N° 106